

Nous ne doutons pas que notre confrère ne se dise alors : Mais ! en ont-ils de l'imagination, ces débrouillards de Québec ? Vite, embûtons le pas !

Nous lui indiquerons dès aujourd'hui le chemin. Par ici, docile confrère !

C'est bien cela, n'est-ce pas. Le confrère n'a jamais vu nulle part qu'on publiât les nouvelles intéressant la construction, pas même dans les colonnes du PRIX COURANT qui dès 1887, méritait un vote de remerciements de l'Association des Entrepreneurs de Montréal pour son service de renseignements de ce genre.

Il va, sans doute, comme nous le faisons depuis des années avant sa naissance, visiter les bureaux d'architectes et publier les permis de construire.

Voilà de l'invention, voilà le trait, le sceau (attention, typographes !), la marque du génie inventif.

Au moins, va-t-il donner des renseignements inédits, et par conséquent, ayant le mérite du travail nécessaire pour les récolter ? Bah ! A quoi bon ? Dans son premier bulletin, il signale : une demande de soumissions qui a été publiée dans notre numéro du 14 décembre ; deux incendies de fabriques ; une annonce de terrain à vendre ; une liste de travaux en préparation au bureau de M. Ouellet, architecte, qui ont été successivement mentionnés par nous dans nos numéros du 3 octobre, 23 novembre et 30 novembre derniers.

Et c'est tout !

Les négociants qui ont suivi le développement du journalisme commercial au Canada, savent que c'est à l'initiative du PRIX COURANT que le commerce doit la variété des renseignements que l'on trouve aujourd'hui dans la presse commerciale. C'est nous qui avons inauguré la publication des ventes enregistrées, la statistique des placements hypothécaires, le service des renseignements intéressant la construction etc., etc. Des confrères ont essayé de nous suivre sur ce terrain : le *Trade Review* et le *Moniteur du Commerce* ont cru bon de nous imiter en certains points ; mais ni l'un ni l'autre n'a eu l'audace d'en réclamer l'invention. Il fallait pour cela une feuille qui n'a pas encore six mois d'existence et qui n'a guère encore qu'une circulation d'essai.

Car, tandis que tous nos abonnements à Québec sont certifiés par des bulletins portant la signature des abonnés, le confrère donnait, il y a quelques jours, avis à ses lecteurs qu'il considérerait comme abonnés tous ceux qui ne lui avaient pas renvoyé son journal.

Nous ne jalousons certes point la *Semaine Commerciale* en tant qu'entreprise de publication. Qu'elle fasse son chemin ; le soleil luit pour tout le monde, et s'il y a place pour elle et pour nous à Québec, elle est bien venue à prendre cette place.

Seulement, elle s'aperçoit, ce dont elle enrage, que nous sommes solidement établis à Québec et que nous entendons y rester. C'est notre droit, c'est notre devoir envers nos abonnés ; et nous prendrons les moyens nécessaires pour cela, quand même il en résulterait, pour la *Semaine* un sort semblable à celui de la défunte *Revue Commerciale*, son éphémère précurseur.

Encore la loi Augé

“ Si la loi Augé, dit la *Presse*, a eu pour effet de causer une semblable crise, cette crise a dû surtout se faire sentir dans les transactions foncières qu'elle devrait affecter d'une manière beaucoup plus directe que les transactions commerciales. Or, nous lisons ce qui suit dans le *Real Estate Record* de J. Cradock, Simpson & Co.

“ En dépit de la dépression qui sévit généralement dans les affaires, la valeur foncière s'est assez bien maintenue et l'empressement des prêteurs d'argent à avancer de forts montants sur la propriété urbaine à Montréal, à de faibles taux d'intérêt, prouve la force du marché. Il n'y a aucun doute, cependant, que les placements fonciers seraient plus populaires près des capitalistes s'ils ne craignaient une augmentation de taxes, découlant des méthodes financières de la présente administration civique.”

M. Augé, défendant sa loi, l'autre jour, à Québec, allait plus loin ; il déclarait que l'industrie de la construction n'avait jamais été aussi florissante que cette année à Montréal !

Nous répondrons d'abord, que la citation du *Real Estate Record* ne fait que constater deux choses que nous avons nous-mêmes souvent constatées dans notre *Revue Immobilière* : 1o que malgré la crise, la valeur de la propriété s'était maintenue d'une manière remarquable. 2o que les prêteurs d'argent, n'osant plus prêter sur la propriété en construction, recherchent davantage les placements sur propriétés bâties à de faibles taux d'intérêt.

Mais si l'on voulait généraliser l'optimisme de l'entreilet cité du *Record*, il nous suffirait de signaler le fait que ses éditeurs, MM. J. Cradock Simpson & Co. sont agents d'immeubles et courtiers de placements hypothécaires. Quand a-t-on vu des

marchands déprécier leur marchandise ?

Que la crise affecte les transactions foncières, la *Presse* pourra le constater en consultant la statistique que nous donnons chaque semaine des ventes et des prix de vente, ainsi que des sommes prêtées sur hypothèques. Ces chiffres sont assez éloquents par eux-mêmes ; mais, s'ils ne suffisaient pas, nous pourrions référer le confrère aux grands propriétaires de terrains, les Delisle, les David, les Bagg, les Mainwaring, etc ; aux compagnies de prêt, Trust and Loan, Co. Crédit Foncier Franco-Canadien, Montreal, Loan & Mortgage Co., etc.

Quant à l'affirmation de M. Augé, qui, en sa qualité d'avocat et de politicien, ne se croit pas, sans doute défendu d'employer l'hyperbole, s'il la croit utile à la cause qu'il défend, elle est tellement contraire à la vérité, qu'elle ne vaut que la peine d'être signalée. Un des partisans de sa loi, un marchand de bois, fournisseur de matériaux et député, M. D. Parizeau nous a avoué lui-même qu'il s'était fait moitié moins de constructions cette année que l'année dernière, qui était déjà en diminution sur l'année précédente.

Les ouvriers avec qui nous avons discuté la question, n'étaient pas si enthousiasmés des opérations de la première année de la loi Augé. Leur seul argument était celui-ci : “ Que l'on donne le temps aux propriétaires de terrains et aux capitalistes de se faire aux exigences de la nouvelle loi et vous verrez que la construction reprendra de plus belle.” Et ils demandaient qu'on en continuât l'essai encore une année.

C'est comme si le cordonnier à qui vous reprocheriez que ses chaussures vous font mal au pied, vous répondait : “ C'est possible ; mais si vous continuez à les porter encore une couple de mois, vos pieds s'y feront et elles ne vous feront plus de mal.”

Que l'arrêt de la construction ait profité à ceux qui ne possèdent que des propriétés bâties et rapportant revenu, nous ne le disputerons pas. On avait trop bâti à Montréal, nous l'admettons et nous ne sommes pas prêts à dire que la suspension de la construction pendant une année n'ait pas produit un bon résultat en ce sens.

Nous nous sommes exprimés de la même façon sur ce point de la question dès le début, c'est à dire dès la mise en vigueur de la loi. Mais nous ne nous attendions pas à rencontrer cet argument chez le confrère. Pour